

Université Lyon 2 : la pédagogie par la matraque

Depuis mi-novembre, les interventions policières se sont multipliées à l'université Lyon 2 sur demande de la présidence. Malgré les textes et la jurisprudence qui limitent strictement le recours à la police, les châtiments corporels sont de retour dans l'enseignement.

Mercredi 13 novembre, quelques jours après l'immolation d'un étudiant devant le CROUS de Lyon, les étudiant-es décident d'occuper le campus de Bron. Dès lors, le campus est fermé administrativement pour la journée, sur décision de la présidence. Celle-ci autorise en outre trois policiers à entrer dans le campus et à photographier les étudiant-es mobilisé-es. Le soir même, elle prend la décision de faire intervenir la police, des CRS et la BAC expulsent les étudiant-es. Pourtant, dans une déclaration officielle de l'après-midi même, elle condamne « les menaces et les actes de vandalisme » sans mentionner d'autres troubles. Or, [la loi](#) prévoit que les président-es d'université ne peuvent « faire appel à la force publique » qu' « en cas de nécessité » pour « assurer le maintien de l'ordre ». Mieux : Un [guide juridique](#) de la Conférence des présidents d'université propose en cas de blocage de suspendre simplement les cours et rappelle que les interventions policières sont souvent considérées comme « disproportionnées » par le juge administratif (p.40).

Une plainte au motif obscur

Le vendredi 22 novembre, un groupe d'étudiant-es décide d'imposer leur présence et leurs revendications au sein du conseil académique, vers 10h, sur le campus des berges du Rhône. À l'appel de la présidence, une quarantaine de CRS intervient dans la réunion pour embarquer 19 étudiant-es. L'un sera relâché rapidement : présent depuis le début du conseil, il y assistait dans le cadre d'un exercice d'observation. Les autres sont placés-es en garde à vue, 15 écopent d'un rappel à la loi, les 3 autres sont poursuivis-es pour « violences aggravées en réunion ». Or les faits sont flous. La présidence n'a pas jugé bon de fournir des informations sur les motifs de sa plainte. Dans un mail adressé à l'ensemble de l'université, elle se contente d'expliquer que « face à une nouvelle intrusion dans l'un des bâtiments des quais, nous avons été amenés à nouveau à faire appel aux forces de l'ordre », sans préciser en quoi cette seule intrusion menaçait la sécurité de l'établissement. En dépit du motif de poursuite, la présidence n'a jamais allégué publiquement que des violences auraient été commises ce jour-là.

La sécurité des personnes assurée à coups de matraque

Lundi 9 décembre, trois jours après l'attaque menée par la police contre des lycéen-nes bloquant leur établissement (une lycéenne molestée, un lycéen blessé au visage par LBD, voir notre communiqué), la présidence de l'université demande une intervention policière contre le blocage mis en œuvre par les étudiant-es mobilisé-es tôt le matin à Bron. Les étudiant-es placent des poubelles devant les portes du campus pour les bloquer, la BAC les matraque. Les personnes frappées racontent : « la bac a commencé à intervenir violemment en dégageant les poubelles, je me suis pris un premier coup de matraque au bras car je tenais une poubelle » ; « un mec de la bac m'a forcé à me lever en me tirant par le bras tout en me donnant des coups de matraque ». Dans un courriel adressé à l'ensemble de l'université, la présidence assure faire appel à la police « pour garantir l'intégrité [des] locaux et la sécurité des personnes ». Résultat : d'après les photographies et certificat médical consultés par le comité, de nombreux hématomes, des céphalées et douleur rétro-orbitaire de l'œil, une phalange cassée etc. Une réussite en matière de « sécurité des personnes ».

Pour la fin des interventions policières

Le dernier semestre a été marqué par la répression, la violence et les coups. Ces interventions policières doivent cesser. Quand les étudiant.e.s manifestent leur solidarité avec leurs camarades précaires, quand les étudiant.e.s expriment leur colère parce que leurs conditions de vie poussent au

suicide, quand de plus en plus d'étudiant.e.s vivent la violence quotidienne que fait la pauvreté au corps et à l'âme, ielles devraient avoir affaire avec la parole, avec des changements de politiques publiques, et pas avec des coups. Peut-être alors l'université serait-elle le lieu où se vivent, s'expérimentent ce qu'elle doit enseigner : "les Humanités".

En ce début d'année 2020, le comité contre les violences policières se prononce pour la fin des châtimens corporels dans l'enseignement supérieur et souhaite à l'université Lyon 2 une rentrée pédagogique sans matraque ni procès.

Le comité de liaison contre les violences policières (Lyon) regroupe des individus et plusieurs collectifs et structures : Commission justice des assemblées des gilets jaunes de Lyon - Association des victimes de crimes sécuritaires - Collectif de blessés « Dévisageons l'état » - Caisse de solidarité - Ligue des droits de l'homme - Syndicat des avocats de France - Solidaires 69 - Collectif 21 Octobre - Planning familial 69 - Libre Pensée du Rhône - Collectif d'avocats : « les activistes du droit » - NPA - Ensemble - UD CGT 69 - Attac Rhône.